



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'EUROPE

Trente-quatrième session

Rome (Italie), 14-17 mai 2024

Modifications proposées par la Fédération de Russie au titre du point 12

1. Le présent document contient les modifications que la Fédération de Russie suggère d'apporter à la proposition formulée par 28 membres de la FAO de la région Europe et Asie centrale pour décision par la Conférence régionale, et à la proposition transmise par 33 membres de la FAO de la région Europe et Asie centrale pour décision par la Conférence régionale (documents ERC/24/16 et ERC/24/16/Add 1).

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

[NP352/f](#)

Point 12 de l'ordre du jour provisoire

Répercussions de l'agression de l'Ukraine par la Fédération de Russie sur la sécurité alimentaire et l'agriculture, notamment sur les prix des produits alimentaires, au niveau mondial

Projet de décision

La Conférence régionale:

a rappelé et réaffirmé la décision qu'elle avait adoptée à sa 33^e session¹;

a rappelé les décisions adoptées par le Conseil de la FAO à ses 169^e, ~~170^e~~, 171^e et 172^e sessions², ~~ainsi que le rapport de la 43^e session de la Conférence de la FAO, et a insisté sur la nécessité de continuer à les mettre pleinement en œuvre;~~

a rappelé le rapport de la 43^e session de la Conférence de la FAO;

~~a réaffirmé son attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, y compris ses eaux territoriales;~~

a exprimé sa solidarité et son soutien à l'Ukraine et à sa population ainsi que sa reconnaissance aux pays voisins et aux communautés d'accueil pour leur appui généreux et le travail bénévole qu'ils accomplissent pour venir en aide à celles et ceux qui en ont besoin;

a exprimé sa vive préoccupation face aux répercussions du conflit en Ukraine sur la sécurité régionale, étant donné que l'Ukraine et la Fédération de Russie figurent parmi les principaux fournisseurs mondiaux de céréales et de produits agricoles~~conséquences dévastatrices de la guerre d'agression illégale, non provoquée et injustifiée de la Fédération de Russie contre l'Ukraine sur la sécurité alimentaire mondiale, l'Ukraine et la région de la mer Noire étant parmi les principaux fournisseurs de céréales et de produits agricoles dans le monde;~~

a souligné qu'il fallait cesser d'utiliser la sécurité alimentaire comme arme de guerre ~~et que les agissements de la Fédération de Russie qui entravaient la production et l'approvisionnement alimentaires créaient des risques inacceptables à l'échelle mondiale et faisaient payer le plus lourd tribut aux pays vulnérables;~~

a déploré pris note du fait qu'il ait été mis fin ~~unilatéralement~~ à l'Initiative relative à la sécurité du transport des céréales et des denrées alimentaires depuis les ports ukrainiens, ou Initiative ~~céréalière~~ de la mer Noire, par la Fédération de Russie le 18 juillet 2023, conformément à l'accord conclu entre la Fédération de Russie, la Türkiye, l'Ukraine et l'ONU le 22 juillet 2022~~rappelant les avantages que l'Initiative avait apportés pour la sécurité alimentaire mondiale;~~

~~a condamné fermement l'agression de l'Ukraine par la Fédération de Russie, les attaques systématiques menées par cette dernière contre les infrastructures portuaires et les installations de stockage de céréales et d'oléagineux en Ukraine et a appelé la Fédération de Russie à cesser immédiatement les hostilités afin de permettre la reprise totale de la production agricole et de son exportation sans entrave depuis l'Ukraine;~~

~~s'est déclarée préoccupée par le fait que l'invasion militaire massive de l'Ukraine par la Fédération de Russie qui a causé des milliers de morts et ruiné des millions de vies au sein de la population ukrainienne en plus d'endommager lourdement les infrastructures civiles et de causer d'immenses dommages transfrontières à l'environnement ait des incidences négatives sur les tendances observées dans la région et dans le monde, ce qui constitue un obstacle majeur au progrès;~~

~~a rappelé que le Conseil de la FAO avait estimé que les agissements de la Fédération de Russie et du Bélarus mentionnés ci-dessus étaient incompatibles avec les objectifs et buts de l'Organisation et~~

¹ Note de bas de page indiquant la cote du document et les résultats du vote.

² Note de bas de page indiquant la cote du document et les résultats du vote.

~~constituaient donc une violation des obligations qui incombent aux États membres en vertu de l'Acte constitutif de la FAO, et a jugé que la Fédération de Russie et le Bélarus ne pouvaient pas être considérés comme des États membres contribuant à la réalisation des objectifs de la FAO au sens de l'alinéa b du paragraphe 3 de l'article XXII du Règlement général de l'Organisation et qu'en conséquence, ils ne devraient pas être élus pour siéger au Conseil de la FAO en qualité d'État membre du Groupe régional européen tant qu'ils continuent d'agir au mépris des objectifs et buts énoncés dans l'Acte constitutif de la FAO;~~

s'est félicitée des efforts déployés par l'Ukraine, en collaboration avec ses partenaires, pour acheminer ses produits agricoles dans 40 pays via le corridor maritime qu'il a mis en place, ainsi que de l'initiative humanitaire «Céréales d'Ukraine» ~~menée en partenariat avec le Programme alimentaire mondial~~, dans le cadre de laquelle plus de 200 000 tonnes de produits agricoles ukrainiens ont déjà été livrées en Éthiopie, au Kenya, au Nigéria, en Somalie, au Soudan et au Yémen;

s'est félicitée des efforts déployés par la Fédération de Russie pour fournir des produits agricoles et des engrais à 169 pays, y compris un don de 200 000 tonnes de céréales au Mali, au Burkina Faso, au Zimbabwe, à l'Érythrée, à la Somalie et à la République centrafricaine et de 111 000 tonnes d'engrais au Malawi, au Kenya, au Nigéria et au Zimbabwe;

a fait part de sa gratitude et de son soutien à la FAO pour l'aide qu'elle apporte à l'Ukraine ~~et à son gouvernement~~, laquelle vise à ~~rétablir~~ appuyer la sécurité alimentaire et l'autosuffisance ~~des populations se trouvant en première ligne, à relancer les chaînes de production et de valeur agricoles de première importance, notamment grâce au déminage des terres agricoles~~, et à améliorer la coordination et le soutien technique aux fins du bon fonctionnement des services essentiels du système alimentaire;

a salué l'action de la FAO visant à atténuer et à surveiller les incidences ~~de la guerre d'agression menée par la Fédération de Russie du conflit en Ukraine~~ sur la sécurité alimentaire dans le monde ~~et en Ukraine~~ et **a demandé** à la FAO de continuer à évaluer les dégâts causés à l'agriculture et au secteur alimentaire en Ukraine, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, et les coûts de reconstruction et de redressement du secteur agricole ukrainien ~~compte tenu des pertes et dommages provoqués par la guerre d'agression engagée par la Fédération de Russie; a pris acte à cet égard de l'établissement le 12 mai 2023, par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, de l'Accord partiel élargi sur le Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, et a appelé la FAO à coopérer avec les instances responsables du Registre afin de faciliter leur travail et d'atteindre les objectifs définis dans la résolution ES-11/5 adoptée le 14 novembre 2022 par l'Assemblée générale des Nations Unies;~~

a demandé à la FAO de rendre régulièrement compte aux membres, notamment par l'intermédiaire de ses organes directeurs, des mesures prises au regard de ce qui précède;

a décidé de rester saisie de cette question et de l'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine session ordinaire de la Conférence régionale pour l'Europe;

a décidé, conformément au paragraphe 5 de l'article VI de son règlement intérieur, que la présente décision serait communiquée à tous les membres et portée à l'attention du public dans son intégralité sous la forme d'un communiqué de presse publié immédiatement après la session dans toutes les langues de la FAO.